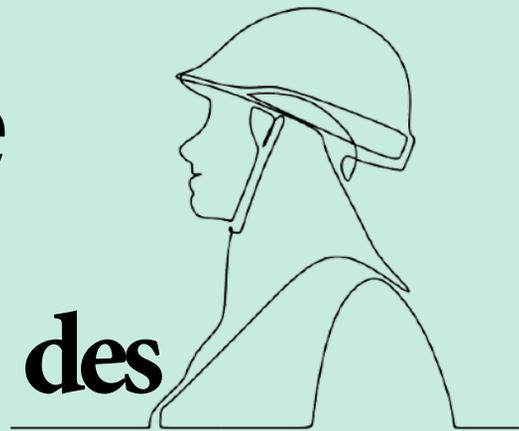


**13^{et}
14
mars
2024**

Assises de la santé et la sécurité des travailleurs-ses



Bourse du travail de Paris,
29 Bd du temple, Paris 11e

La santé au travail concerne tou-te-s les travailleur-ses. Quel que soit notre statut (salarié-es, fonctionnaires, précaires, auto-entrepreneur....) nous sommes exposé-es à des risques professionnels et des conditions de travail se traduisant par des accidents du travail, des maladies professionnelles, de la souffrance, de l'usure souvent non reconnue. Le mal-être au travail, les atteintes à la dignité et autres comportements managériaux ont un impact sur le travail mais aussi sur la vie entière. Chaque année des dizaines de milliers de travailleuses et travailleurs sont licencié-es pour inaptitude par refus des employeurs d'aménager les postes de travail, dans l'indifférence générale. C'est la double peine !

Le combat pour la santé et la sécurité au travail articule plusieurs axes. Nous devons poursuivre le combat, avec les victimes, leur famille, les associations spécialisées pour la reconnaissance des accidents et pathologies du travail et pour l'indemnisation intégrale des préjudices subis par les victimes. Réparer ne suffit pas, il faut aussi que les employeurs coupables soient sévèrement sanctionnés au niveau pénal et au niveau civil, pour les obliger à prendre des mesures de prévention. Nous devons aussi agir en mobilisant les nombreux acteurs que sont notamment les syndicalistes, élus au CSE / CSA / CST, inspecteurs et inspectrices du travail, juristes, médecins, préventeurs, experts...

Pourquoi des Assises de la santé et la sécurité au travail ?

- Pour mettre en commun ces combats divers et les rendre visibles,
- Pour aider chacune à s'investir davantage en s'appuyant sur les connaissances et expériences des autres, mettre en œuvre un réseau de soutien permanent,
- Pour faire converger ces luttes afin que les pouvoirs publics en fassent un sujet prioritaire.

Nous voulons des Assises de la santé et la sécurité au travail qui débouchent sur des actions militantes. Nous voulons outiller les syndicalistes de proximité pour agir sur le terrain. Nous voulons construire des combats communs et faire de la santé au travail une grande cause publique.

**Les 13 et 14 mars, participez aux Assises de la santé et la sécurité des travailleurs-ses !
Une salle de 450 places et quatre salles de réunion nous accueillent.**

Participez dès maintenant aux groupes de travail de préparation :

Groupe 1 : Femmes, Santé, Travail.

Groupe 2 : Accidents du travail – Maladies professionnelles : Réparation, sanction, prévention.

Groupe 3 : Travail, Santé, Environnement (Amiante, CMR, Pesticides, Chlordécone, PFAS....) : comment lier la lutte des travailleur.es avec la défense de l'environnement.

Groupe 4 : Souffrances au travail, Risques professionnels : comment agir sur l'organisation du travail.

Groupe 5 : Communication, organisation des Assises.

S'inscrire à cette adresse : <https://www.billetweb.fr/assises-de-la-sante-et-securite-des-travailleurs-ses>



Mobilisons-nous et agissons pour la santé et la sécurité des travailleurs·ses

Année après année l'hécatombe se répète : en France, le travail rend malade et tue. En 2021, l'assurance maladie a recensé, pour les salarié·es du secteur privé :

- 776 970 accidents du travail reconnus pour une estimation du double d'accidents survenus,
- 120 217 accidents de trajet,
- 64 011 maladies professionnelles.

Dans la fonction publique, les chiffres sont similaires : un agent sur dix en moyenne a un accident du travail chaque année. En 2021 le travail a entraîné officiellement la mort de 1164 personnes en 2021 dans le secteur privé. Il faut y ajouter :

- les décès non comptabilisés de fonctionnaires,
- la sous-déclaration,
- les refus de reconnaissance en accident du travail ou maladie professionnelle,
- l'explosion des atteintes à la santé mentale non reconnues en maladie professionnelle,
- les accidents et les maladies professionnelles invisibles des travailleur·euses sans-papiers et des auto-entrepreneur·euses ainsi que toutes les personnes dont la santé est atteinte durablement ou définitivement.

Alors que la situation est catastrophique, le gouvernement refuse, en accord avec le MEDEF, de prendre des mesures réelles. Après la suppression des CHSCT, il organise la pénurie concernant notamment les inspecteurs du travail et les médecins du travail. Aucune politique pénale volontariste n'est mise en place pour faire condamner les employeurs coupables d'exposer les travailleur·es à des risques professionnels majeurs. Dans sa récente campagne relative aux accidents graves et mortels, le Ministère du travail refuse d'informer les travailleuses et travailleurs sur le droit de se retirer d'une situation de danger grave et imminent. **Ces situations sont intolérables !**

Les organisations signataires invitent l'ensemble des syndicats, associations, militantes de la santé au travail à participer aux Assises de la Santé au Travail des 13 et 14 mars 2024 à Paris (premier rendez-vous d'une rencontre annuelle) et aux mobilisations qui se tiendront autour du 28 avril, journée mondiale de la santé et la sécurité au travail.

Organisations appelant à participer aux assises des 13 et 14 mars 2024 (premiers signataires) :

CGT, FSU, Solidaires, Andeva, ASD-Pro, Association des experts intervenant en santé au travail, ATTAC, Ateliers Travail et Démocratie, Cordistes en colère, réseau féministe « Ruptures », Association-Santé-Médecine-Travail.

Je m'inscris pour participer aux Assises de la santé au travail des 13 et 14 mars 2024 à cette adresse :

<https://www.billetweb.fr/assises-de-la-sante-et-securite-des-travailleurs-ses>

La présence aux assises peut se faire dans le cadre de journées de formation syndicale. Contacter votre organisation qui peut aussi participer aux frais de transport et d'hébergement.

Pour tout contact : mobilisation28avril@gmail.com.